

FICHE D'INSCRIPTION GROUPE - COMITE ENTREPRISE

Association Voiles de Seine Boulogne-Billancourt 92

Adresse administrative et postale : 60 rue de Belle Feuille, Boulogne-Billancourt 92100

Adresse du bureau du club : Stade Le Gallo, Bâtiment Le Gallo, entrée 46 quai Le Gallo Boulogne-Billancourt 92100, 1er étage

Contact : 06 59 22 81 18 / club@voiles-de-seine.org

IDENTITÉ DE LA STRUCTURE

Raison sociale :

N° Rue

Code postal Ville

Tél Portable (Obligatoire) **Tél Domicile / bureau**

Adresse email (Obligatoire)@.....

COORDONNÉES DU REPRÉSENTANT DE LA STRUCTURE

Statut vis-à-vis des pratiquants

Mme – Mlle. - M. **Nom** **Prénom**

N° Rue

Code postal Ville

Tél Portable (Obligatoire) **Tél Domicile / bureau**

Adresse email (Obligatoire)@.....

RÉSERVATIONS

Les paiements s'effectuent par chèques à l'ordre de VOILES DE SEINE ou par virement (RIB indiqué sur la facture)
Les stages payés mais non consommés restent dus à l'association.

Cochez le tarif et le créneau souhaité :

| | ☐ 1 SÉANCE | ☐ 5 SÉANCES <i>valable 3 mois</i> | ☐ 10 SÉANCES <i>valable 6 mois</i> |
|------------------------------------------------------------------|------------|-----------------------------------|------------------------------------|
| Tarifs du bateau Embarquement jusqu'à 5 personnes | 300,00 € | 1350,00 € | 2700,00 € |

Base nautique : la zone de pratique correspond au plan d'eau autorisée à la voile sur la Seine.

Supports : la pratique s'effectue sur les supports qui sont la propriété du club ou dont le club à la charge.

Créneaux horaires : 1 séance = 2h (le temps pour gréer et dégréer compris) toute l'année sauf vacances scolaires.

Niveaux : le club évalue le niveau du stagiaire et décide de son affectation dans le cours approprié.

ADHÉSION

ETRE MEMBRE ADHÉRENT EST OBLIGATOIRE POUR PARTICIPER AUX ACTIVITÉS GRATUITES OU PAYANTES DE L'ASSOCIATION

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

LA PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ GRATUITE OU PAYANTE DE L'ASSOCIATION VAUT ACCEPTATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR. LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR EST DISPONIBLE AU BUREAU DU CLUB.

(RI art.1.4) : Aucun remboursement ne sera effectué en cas de crue ou de courant excessif sur la Seine

(RI art.2.2) : Le chef de Base (RTQ) ou le moniteur en charge de la séance est seul juge des conditions de navigation.

(RI art.2.1) : Le stagiaire s'engage à être respectueux du matériel et à respecter le règlement intérieur et les consignes des moniteurs.

LICENCE FFV

TOUTE PERSONNE PRATIQUANT LA VOILE AU SEIN DE L'ASSOCIATION DEVRA ÊTRE TITULAIRE D'UNE LICENCE FFVOILE

ATTESTATION DE NATATION

Chaque membre de ce groupe déclare sur l'honneur, savoir nager au moins 25 mètres sans flottabilité avec immersion. (voir liste ci jointe)

CERTIFICAT MÉDICAL

Chaque membre de ce groupe doit fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile. (voir liste ci jointe)

DROIT À L'IMAGE

Chaque membre de groupe autorise ou n'autorise pas l'utilisation, l'exploitation, la diffusion et la reproduction des prises de vues et photos faites par le club Voiles de Seine.

Fait à :

Le :

Signature du pratiquant ou de son représentant légal :

